

COMMUNE DE BRIANTES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019

Nombre de conseillers

- en exercice : 14
- présents : 9
- pouvoirs : 2
- votants : 11

Date de convocation

16 septembre 2019

Date d'affichage

16 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BRIANTES, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude BOURY, Maire;

Présents : BONNIN Jean-Michel, BOURY Jean-Claude, CLARY Véronique, PETIPEZ Aurélie, RABILLÉ Francis, ROBIN Marie-Christine, MOULIN Christophe, LEBOEUF Laurence, VANDEUVRE Delphine.

Absent avant donné pouvoir :

BOULBON Frédéric a donné pouvoir à PETIPEZ Aurélie.

LORY Patricia a donné pouvoir à BOURY Jean-Claude.

Absents excusés : BOULBON Frédéric, PEROT Bernard, LORY Patricia.**Absents :** BAUDURANT Malika, PASQUET Fabrice.**Secrétaire de séance :** PETIPEZ Aurélie**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2019,
- Délibération sur la participation de la commune de Briantes pour la kermesse organisée par l'A.P.E. du R.P.I. Montbrilacs,
- Délibération pour le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent – arrêt maladie,
- Délibération pour la demande de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux dans un ensemble immobilier situé 7 Rue du Château (espace intergénérationnel) suite aux devis retenus,
- Travaux de l'espace intergénérationnel,
- Avancée sur le projet de la maison 22 rue du Château,
- Délibération pour la souscription à un emprunt,
- Restitution des travaux sur le PLUI,
- Restitution du compte-rendu du dernier Conseil Communautaire,
- Questions diverses.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION du 29 juillet 2019

Sans observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2/ Madame Aurélie PETIPEZ est nommée secrétaire de séance.

3/ PARTICIPATION AUX FRAIS D'ANIMATION DE LA KERMESE DE L'A.P.E. du R.P.I. Montgivray-Briantes-Lacs Délibération N° 28/23.09.2019

Monsieur le Maire rappelle l'accord de principe pris pour la participation financière à la kermesse organisée le dimanche 16 juin 2019 par l'Amicale des Parents d'Elèves de Montbrilacs. Il a été convenu de partager la prise en charge des animations à hauteur d'un tiers par commune, avec Montgivray et Lacs.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- Décide d'une participation de 455€ au profit de l'Amicale des Parents d'Elèves de Montbrilacs, correspond au tiers des dépenses effectives d'animation de la kermesse.
- Décide de verser la participation sur présentation des justificatifs des frais engagés, imputé sur le compte 6547.

4/ RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT – ARRET MALADIE Délibération N° 29/23.09.2019

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à l'arrêt maladie de l'agent en charge de l'entretien ménager des locaux et de la garderie de l'école à compter du 24 septembre 2019, Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 Décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un arrêt maladie pour une période de 3 semaines soit du 24 septembre au 15 octobre 2019 inclus, renouvelable.
 Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps partiel de 26 heures par semaine.
 La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 326 et brut 348 du grade de recrutement.
 Le montant de la rémunération est fixé par l'autorité territoriale en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
 Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire de signer toutes pièces nécessaires.
 Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

5/ DEMANDE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER situé 7 Rue du Château. (Espace intergénérationnel)

Délibération N° 30/23.09.2019

Donnant suite à la délibération 5/06.11.2018 du 6 novembre 2018 portant sur le projet de création de l'espace intergénérationnel situé dans l'ensemble immobilier situé 7 rue du Château, visant à favoriser la cohésion sociale en s'appuyant sur les associations de la commune dans un espace de vie partagé et clairement identifié. et à la Décision Municipale N° 02/29.07.2019 sur l'attribution des marchés à procédure adaptée pour l'espace intergénérationnel, le conseil municipal souhaite confirmer le plan de financement et poursuivre les démarches de demandes subventions.
 Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet,
- Charge le maire de compléter ainsi le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux suivant les tranches de travaux 1 et 2 au titre de l'année 2019,
- Approuve le plan de financement suivant :

Projet ESPACE INTERGENERATIONNEL RECAPITULATIF FINANCIER

TRANCHE 1				
DEPENSES		RECETTES		
DESIGNATION	MONTANT H.T.	DESIGNATION	TAUX	MONTANT H.T.
CONSTRUCTION (travaux)	212 295,33 €	SUBVENTION demandée D.E.T.R. - Etat	40,00%	116 762,84 €
INGENERIE	72 890,00 €	SUBVENTION demandée F.A.R. - Département	5,14%	15 000,00 €
TECHNIQUE	6 721,78 €	SUBVENTION demandée Fonds Patrimoine- Département	13,70%	40 000,00 €
		SUBVENTION demandée Fonds socio-culturel - Département	6,85%	20 000,00 €
		SUBVENTION demandée CARSAT	17,13%	50 000,00 €
		FONDS PROPRES	17,18%	50 144,27 €
MONTANT TOTAL PHASE 1	291 907,11 €	MONTANT TOTAL	100,00%	291 907,11 €
TRANCHE 2				
DEPENSES		RECETTES		
DESIGNATION	MONTANT H.T.	DESIGNATION	TAUX	MONTANT H.T.
CONSTRUCTION (travaux)	261 548,41 €	SUBVENTION demandée D.E.T.R. - Etat	40,00%	105 819,36 €
TECHNIQUE	3 000,00 €	SUBVENTION demandée Solidarité Territoriale - Région	7,56%	20 000,00 €
		SUBVENTION demandée F.A.R. - Département	5,67%	15 000,00 €
		SUBVENTION demandée Fonds Patrimoine- Département	8,32%	22 000,00 €
		FONDS PROPRES	38,45%	101 729,05 €
MONTANT TOTAL PHASE 2	264 548,41 €	MONTANT TOTAL	100,00%	264 548,41 €

Ces travaux seront inscrits aux budgets 2019 et 2020 et ne débiteront qu'après accord des subventions.

6/ TRAVAUX DE L'ESPACE INTERGENERATIONNEL

Les travaux débiteront à partir du 15 octobre par les entreprises en charge du désamiantage et de la démolition.

A compter de la date de signatures des devis, une réunion de travaux a lieu tous les mardis matins mené par Monsieur Quatrepoint, architecte.

7/ AVANCEE SUR LE PROJET DE LA MAISON DU 22 RUE DU CHATEAU

Ayant fait valoir le droit de préemption communal pour l'acquisition du bien situé au 22 rue du Château, Monsieur le Maire rappelle les différents projets émergents comme la réhabilitation de la maison pour accueillir des activités professionnelles, la vente de parcelles communales ou l'agrandissement du local commerçant existant. Ces projets ne restent à ce jour que des suggestions.

8/ SOUSCRIPTION A L'EMPRUNT

En ce qui concerne l'achat de ce bien, l'acquisition doit se faire avant fin décembre 2019. Pour cela, la question se pose de la nécessité d'avancer la souscription d'un emprunt, prévue initialement en 2020 pour la réalisation des travaux pour la réhabilitation de l'espace intergénérationnel, afin d'inclure au minimum l'achat de la maison voire des travaux à y réaliser. Le montant de l'emprunt s'élèverait à 300 000€, une proposition par le Crédit Agricole est envisagée pour un taux d'intérêt à 0.75%, une annuité annuelle de 21 164.80€, sur 15 ans.

9/ TRAVAUX SUR LE P.L.U.I.

Une réunion s'est tenue le 18 septembre dans la configuration de l'agglomération de La Châtre (avec la participation des communes de La Châtre, Le Magny, Lacs, Montgivray et Briantes), cette réunion était animé par le cabinet Karthéo Projet (anciennement cabinet 6T) qui accompagne les élus dans la mise en œuvre du PLUI, a permis à chaque commune de prendre connaissance des schémas de constructibilité du bourg des principaux hameaux leur permettant ainsi de faire une première sélection des espaces à construire, à aménager ou à protéger.

Les travaux continuent également par la phase de P.A.D.D., la prospective serait de créer 870 logements en 15 ans sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes de La Châtre et Sainte Sévère.

9/ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 septembre 2019

Monsieur le Maire fait un compte-rendu synthétique des délibérations prises par le Conseil portant sur des décisions modificatives du budget principal, ainsi que du vote du budget de l'abattoir suite à la notification de l'avis rendu par le CRC rendu le 18/07/2019, ainsi que des nouveaux tarifs de l'abattoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00

Le Maire

La secrétaire

les Conseillers